Commission canadienne de sûreté nucléaire

Procès-verbal de la réunion de la Commission canadienne de sûreté nucléaire (CCSN) tenue le 5 octobre 2021



Procès-verbal de la réunion virtuelle de la Commission canadienne de sûreté nucléaire (CCSN) tenue le 5 octobre 2021, à compter de 9 h 30 (HAE). La partie publique de la réunion a été webdiffusée en direct sur le site Web de la CCSN, et des archives vidéo y sont également disponibles. Le présent procès-verbal reflète à la fois la réunion publique et les décisions de la Commission découlant de la réunion.

Présents:

- R. Velshi, présidente
- T. Bérubé
- S. Demeter
- R. Kahgee
- M. Lacroix
- I. Maharaj
- S. McKinnon
- M. Leblanc, secrétaire
- L. Thiele, avocate générale principale
- C. Moreau, rédacteur du procès-verbal

Les conseillers de la CCSN sont : S. Faille, M. Davey, D. Alu, K. Owen-Whitred, J. Burtt, A. Viktorov, L. Casterton, C. Purvis, D. Estan, B. Thériault, K. Murthy, R. Jammal, C. Ducros, M. Young, D. MacDonald et P. Bourassa

D'autres personnes contribuent à la réunion :

- Bruce Power: M. Burton et V. Bevacqua
- Draximage : K. Chettah et N. LaFrance
- Ontario Power Generation : S. Irvine
- Énergie NB : J. Nouwens
- Services de santé de l'Alberta : M. Chies
- Société indépendante d'exploitation du réseau d'électricité (SIERE) :
 L. Kula et C. Farmer
- Kinectrics : S. Batters et D. Harris

Constitution

- 1. Étant donné que l'avis de convocation à la réunion a été envoyé en bonne et due forme au moyen du document à l'intention des commissaires CMD 21-M40 et que tous les commissaires permanents sont présents, la séance est reconnue légalement constituée.
- Depuis la réunion de la Commission tenue le 3 septembre 2021, les documents suivants ont été remis aux commissaires :
 <u>CMD 21-M28, CMD 21-M29 et CMD 21-M40 à CMD 21-M50</u>.

 Des précisions sur ces documents figurent à l'annexe A du présent procès-verbal.

Adoption de l'ordre du jour

3. L'ordre du jour, le document <u>CMD 21-M42</u>, est adopté tel qu'il est présenté.

Présidente et secrétaire

4. La présidente agit à titre de présidente de la réunion de la Commission, aidée de M. Leblanc, qui fait office de secrétaire. Le rédacteur du procès-verbal est C. Moreau.

Procès-verbal de la réunion de la CCSN tenue le 8 juin 2021

5. La Commission a approuvé par correspondance le <u>procès-verbal</u> de la réunion de la Commission du 8 juin 2021¹.

MISES À JOUR SUR DES POINTS ABORDÉS AU COURS DES SÉANCES ANTÉRIEURES DE LA COMMISSION

Mise à jour du personnel de la CCSN sur le dépassement de la limite de dose annuelle pour un travailleur du secteur nucléaire à Jubilant DraxImage (mesure de suivi de la réunion de la Commission tenue le 27 avril 2021)

6. Le personnel de la CCSN a déposé le 23 août 2021 une note d'information (<u>CMD 21-M46</u>) pour faire le point sur le rapport initial d'événement (RIE) présenté de vive voix durant les séances de la Commission du <u>27 avril 2021</u>, au sujet d'un

¹ Le procès-verbal approuvé a été publié sur le site Web de la CCSN le 4 octobre 2021.

travailleur du secteur nucléaire à Jubilant DraxImage ayant reçu une dose de rayonnement supérieure aux limites réglementaires pour la thyroïde lors du nettoyage d'un déversement d'iode 131 (¹³¹I).

Discussion

- 7. En ce qui a trait au repérage d'une lacune procédurale liée au transfert de matières vers la salle de stockage des déchets à l'installation de Jubilant DraxImage, la Commission s'est interrogée sur l'exhaustivité des inspections du personnel de la CCSN et sur la communication des observations au titulaire de permis. Le personnel de la CCSN a décrit la manière dont les inspecteurs de la CCSN se préparent en vue des inspections et vérifient les observations en fonction des documents des titulaires de permis, notamment les manuels de radioprotection. Il a ajouté que les inspecteurs communiquent leurs observations, y compris les cas de non-conformité, soit sur place, soit au moyen de rapports d'inspection.
- 8. La Commission a posé des questions sur le blindage et la conception des flacons de matières radioactives. Le titulaire de permis a décrit l'équipement additionnel maintenant installé pour empêcher qu'un tel événement survienne de nouveau. Le personnel de la CCSN a expliqué que, bien que la CCSN veille à l'homologation des appareils qui représentent un risque élevé, elle n'a pas mis en place d'exigence normative pour les contenants à plus faible risque. Il a ajouté que, lorsqu'il pourrait y avoir un défaut de conception, la CCSN s'attend à ce que les titulaires de permis mettent en œuvre les mesures correctives nécessaires pour s'assurer de corriger le défaut, comme il a été fait en l'occurrence.
- 9. Pour ce qui est de la surveillance de l'iode 131 gazeux à Jubilant DraxImage après l'incident, afin de vérifier la présence de rejet d'iode dans l'atmosphère, un représentant de Jubilant DraxImage a signalé qu'il n'y avait pas de tel rejet étant donné que les cellules chaudes et l'aire de stockage des déchets disposent d'un système d'éventage avec filtrage dédié. Le représentant de Jubilant DraxImage a ajouté que la société assure une surveillance hebdomadaire durant l'exploitation normale et une surveillance quotidienne après un événement. À propos de cet événement particulier, le représentant de Jubilant DraxImage a signalé que les rejets étaient inférieurs aux limites étant donné que l'iode était confiné dans des sacs qui ont été transférés dans l'aire de stockage des déchets ventilée et filtrée.

- 10. La Commission s'est interrogée sur les exigences relatives aux tests de dépistage visant la thyroïde des travailleurs du secteur nucléaire après une exposition potentielle. Le personnel de la CCSN a répondu que le manuel de radioprotection du titulaire de permis exige que, dans un tel cas, tous les travailleurs se trouvant à l'installation soient identifiés et surveillés. Il a ajouté que le titulaire de permis est responsable de suivre les procédures et de se conformer à son permis, notamment en ce qui concerne le dépistage.
- 11. La Commission a demandé si Santé Canada avait calculé la quantité d'iode incorporé par la personne visée, et si on prévoyait des effets physiologiques. Un représentant de Jubilant DraxImage a affirmé à la Commission que l'incorporation était inférieure à la quantité aboutissant normalement à un scénario de neutralisation de la thyroïde, ou à des scénarios d'effets physiologiques ou physiopathologiques. La Commission a demandé que le personnel de la CCSN fournisse des renseignements précis sur la marge entre la dose reçue par la personne visée et un seuil qui pourrait entraîner des effets physiologiques.

MESURE DE
SUIVI
d'ici
novembre 2021

Mise à jour du personnel de la CCSN sur l'exposition supérieure à la limite réglementaire d'un travailleur du secteur nucléaire aux Services de santé de l'Alberta (mesure de suivi de la réunion de la Commission tenue le 8 juin 2021)

- 12. En ce qui concerne le CMD 21-M48, le personnel de la CCSN a présenté une mise à jour sur le dépassement de la limite de dose annuelle pour un travailleur du secteur nucléaire aux Services de santé de l'Alberta, en réponse à une mesure de suivi de la réunion de la Commission tenue le 8 juin 2021. Le personnel de la CCSN a signalé que, selon l'évaluation du titulaire de permis, une grande partie de la dose efficace enregistrée était de nature non personnelle et que le travailleur en question n'a pas reçu de dose supérieure aux limites de dose annuelles pour un travailleur du secteur nucléaire. Bien que la cause exacte de l'exposition du dosimètre n'ait pas été déterminée, le personnel de la CCSN s'est dit d'accord avec l'évaluation du titulaire de permis.
- 13. Le personnel de la CCSN a signalé que les Services de santé de l'Alberta avaient pris des mesures correctives appropriées en réponse à l'événement. Il continuera de surveiller les efforts déployés par les Services de santé de l'Alberta en vue de comprendre la cause de la lecture élevée du dosimètre.

Discussion

- 14. La Commission a demandé l'avis des Services de santé de l'Alberta sur les causes possibles de la lecture élevée du dosimètre de la personne visée, étant donné qu'on a rejeté l'hypothèse de l'entreposage incorrect du dosimètre. Un représentant des Services de santé de l'Alberta a répondu que, bien que les Services de santé de l'Alberta poursuivent leur enquête à l'égard de l'incident, celui-ci est considéré comme un événement de contamination, c'est-à-dire lorsque des matières radioactives sont déposées sur un objet ou une personne, par opposition à une dose personnelle, c'est-à-dire lorsqu'une personne est exposée à un rayonnement.
- 15. Lorsqu'on lui a demandé si la CCSN consigne les événements non résolus aux fins d'examen ultérieur, le personnel de la CCSN a répondu qu'il tient un registre des incidents survenus pour chaque titulaire de permis.
- 16. La mesure de suivi 23711, qui demande au personnel de la CCSN de fournir une mise à jour sur l'exposition supérieure aux limites réglementaires d'un TSN aux Services de santé de l'Alberta, est maintenant <u>close</u>. La Commission comprend que les Services de santé de l'Alberta mettront en œuvre des mesures pour corriger les problèmes relevés et pour renforcer leur culture de sûreté.

<u>MESURE</u> CLOSE

Mise à jour du personnel de la CCSN sur le Rapport de surveillance réglementaire sur l'utilisation des substances nucléaires au Canada : 2019, présenté en novembre 2020 : Mesure de suivi liée aux mesures d'application par titulaire de permis

17. En ce qui concerne le CMD 21-M50, le personnel de la CCSN a présenté une mise à jour sur le Rapport de surveillance réglementaire sur l'utilisation des substances nucléaires au Canada : 2019, présenté le 5 novembre 2020. Durant cette réunion, la Commission a demandé au personnel de la CCSN de fournir des renseignements sur les mesures d'application regroupées par titulaire de permis. En réponse, le personnel de la CCSN a présenté une note d'information le 31 août 2021, tel qu'il est indiqué dans le CMD 21-M50. Les commissaires ont avisé le Secrétariat avant la réunion qu'ils étaient satisfaits des renseignements présentés. La mesure de suivi 23773 est maintenant close.

MESURE CLOSE Mise à jour d'Ontario Power Generation pour fournir des statistiques sur l'endommagement des grappes de combustible usé (mesure de suivi de la réunion de la Commission tenue le 27 avril 2021)

- 18. En ce qui concerne le <u>CMD 21-M43</u>, Ontario Power Generation (OPG) a fourni une mise à jour sur une mesure de suivi découlant du procès-verbal de la réunion de la Commission du <u>27 avril 2021</u>. La Commission a demandé qu'OPG fournisse des statistiques sur l'endommagement des grappes de combustible usé à la centrale nucléaire de Pickering. OPG a présenté une note d'information le 23 août 2021, tel qu'il est indiqué dans le CMD 21-M43. La Commission a relevé dans la note d'information une erreur, confirmée par OPG, selon laquelle la fraction de l'ensemble du parc de grappes de combustible ayant été endommagées représente moins de 0,01 %, et non de 0,0001 %.
- 19. Lorsqu'on lui a demandé de préciser la cause de l'endommagement des grappes de combustible à la centrale de Pickering, un représentant d'OPG a indiqué que, avant 2013, OPG avait connu des problèmes relatifs à la manutention du combustible en raison de l'emplacement où l'outillage agrippait les grappes. OPG a modifié son appareil de manutention du combustible à la centrale de Pickering en 2013 afin de réduire l'endommagement des grappes, et on observe une tendance à l'amélioration à cet égard.
- 20. La Commission se dit satisfaite des renseignements fournis. La mesure de suivi 23286, demandant à OPG de fournir des renseignements sur la fréquence de l'endommagement du combustible, est maintenant close.

MESURE CLOSE

RAPPORT D'ÉTAPE SUR LES RÉACTEURS NUCLÉAIRES

- 21. En ce qui concerne le <u>CMD 21-M41</u>, le rapport d'étape sur les centrales nucléaires, le personnel de la CCSN a présenté les mises à jour suivantes :
 - la tranche 4 de Darlington a été mise à l'arrêt prévu aux fins d'entretien le 1^{er} octobre 2021.
 - la tranche 5 de Pickering fonctionnait à 0,1 % de sa pleine puissance en raison de problèmes de refroidissement du stator.
 - la tranche 6 de Pickering fonctionnait à 72 % de sa pleine puissance en raison de l'indisponibilité de l'appareil de chargement du combustible.

Discussion

- 22. En ce qui a trait au projet relatif aux comprimés d'iodure de potassium (KI), la Commission s'est interrogée sur le calendrier, et s'est demandé si le projet serait achevé avant l'arrêt de la centrale de Pickering et s'il pourrait être élargi pour inclure la centrale de Darlington. Le personnel de la CCSN a affirmé que le projet avait fait l'objet de retards en raison de la pandémie de COVID-19. Il a ajouté que l'un des objectifs de la phase II du projet vise à explorer la faisabilité de distribuer les comprimés de KI dans toutes les écoles. Le personnel de la CCSN s'attend à achever les travaux de la phase II avant la fin de 2022 et à présenter ses recommandations dans un rapport à la Commission. La Commission a noté son inconfort à l'égard des longs échéanciers pour la mise en œuvre du projet relatif aux comprimés de KI et la distribution des comprimés de KI, et elle a encouragé le personnel de la CCSN à faire preuve de diligence dans le cadre de ses efforts.
- 23. La Commission a demandé aux titulaires de permis de formuler des commentaires sur l'état de la vaccination contre la COVID-19 de leurs travailleurs. Les représentants de chaque titulaire de permis ont indiqué qu'ils encouragent leurs travailleurs à se faire vacciner et ont décrit les politiques vaccinales de leurs installations respectives.
- 24. Lorsqu'on lui a demandé si le nombre d'employés ayant obtenu un résultat positif à la COVID-19 était comparable à d'autres secteurs industriels, un représentant d'OPG a signalé que les taux de positivité à OPG étaient égaux ou inférieurs aux taux provinciaux et que les taux de transmission sur les sites d'OPG étaient inférieurs à ceux des autres industries.

POINTS D'INFORMATION

<u>Présentation de la Société indépendante d'exploitation du réseau d'électricité (SIERE) sur le rôle et les obligations de la SIERE en Ontario</u>

- 25. La Société indépendante d'exploitation du réseau d'électricité (SIERE), qui joue un rôle de coordonnateur central dans le secteur de l'électricité de l'Ontario, a présenté un aperçu de l'offre et de la demande d'électricité en Ontario. Voici les principaux éléments de la présentation :
 - En général, la demande est plus faible en raison de l'incidence considérable de la pandémie sur le réseau électrique.

- L'offre d'électricité demeure globalement la même.
- Le parc de centrales au gaz naturel de l'Ontario peut assurer la capacité de produire l'énergie nécessaire pour appuyer le programme de remise en état des installations nucléaires et la fermeture de la centrale de Pickering.
- Bruce Power a avisé la SIERE que son échantillonnage des tubes de force montrait des concentrations élevées d'hydrogène.
- 26. La Commission a posé à la SIERE des questions sur les prévisions énergétiques et l'a remercié des renseignements reçus en réponse. Elle attend avec impatience des présentations futures par la SIERE (fréquence et calendrier à confirmer ultérieurement).

<u>Présentation du personnel de la CCSN sur la dosimétrie et l'évaluation des doses</u>

- 27. En ce qui concerne le <u>CMD 21-M29</u>, le personnel de la CCSN a fait une présentation technique sur les approches de la dosimétrie et de l'évaluation des doses. Dans cette présentation, il a décrit les exigences réglementaires connexes et a fourni des études de cas sur les évaluations de dose interne et externe.
- 28. La Commission a posé des questions aux fins de clarification et a remercié le personnel de la CCSN pour sa présentation et pour l'utilité des études de cas fournies. La mesure de suivi 22503, demandant au personnel de la CCSN de fournir une présentation technique sur la dosimétrie et l'évaluation des doses, est maintenant close.

MESURE CLOSE

Examen par le personnel de la CCSN du processus relatif au rapport de surveillance réglementaire

29. Le personnel de la CCSN a présenté le CMD 21-M45, qui décrit son examen à ce jour du processus relatif au rapport de surveillance réglementaire (RSR). Le personnel de la CCSN a signalé qu'il a entamé un examen du processus de RSR en 2018 afin d'étudier la fréquence de production des RSR et leur contenu. Il a ajouté qu'il a reçu plus de 400 commentaires durant la période de consultation du public servant à solliciter une rétroaction de l'industrie, du public, des Nations et communautés autochtones et des parties intéressées.

- 30. Le personnel de la CCSN a affirmé à la Commission qu'il lui présenterait les résultats finaux de l'examen des RSR, y compris les plans d'amélioration à court et à long terme, à l'occasion de la réunion de la Commission du 27 janvier 2022. Il publiera également un *Rapport sur ce que nous avons entendu* sur le site Web de la CCSN.
- 31. Lorsqu'on l'a interrogé sur la rétroaction reçue durant la consultation, le personnel de la CCSN a signalé qu'il a observé un intérêt considérable pour un résumé en langage clair et simple au début des RSR ainsi que pour l'inclusion de liens vers des ensembles de données en temps réel. Il a ajouté que les commentateurs s'entendaient sur la nécessité de clarifier et de simplifier le système d'évaluation du rendement de la CCSN.
- 32. La Commission attend avec impatience les recommandations du personnel de la CCSN.

État du programme des fonctionnaires désignés : 2020

- 33. En ce qui concerne le <u>CMD 21-M28</u>, le personnel de la CCSN a fait une présentation sur l'état du programme des fonctionnaires désignés (FD) pour 2020. Il a fourni des renseignements sur le nombre de FD de la CCSN et sur les pouvoirs dont ceux-ci disposent en vertu de la <u>Loi sur la sûreté et la réglementation nucléaires</u> (LSRN) ainsi que sur les pouvoirs utilisés par les FD en 2020.
- 34. Le personnel de la CCSN a expliqué que la désignation des FD par la Commission est effectuée en fonction du titre ou du poste, et que toute personne occupant un poste désigné est qualifiée pour assumer les fonctions de FD autorisé. Le nombre de postes de FD à la CCSN est fondé sur les besoins opérationnels, et le personnel de la CCSN examine régulièrement ce nombre afin de déterminer s'il est approprié.
- 35. Lorsqu'on l'a interrogé sur la manière dont les titulaires de permis pouvaient contester les décisions des FD ou interjeter appel, le personnel de la CCSN a indiqué que les FD donnent aux demandeurs ou titulaires de permis une occasion d'être entendus avant de rendre une décision qui affecte leurs droits. Les demandeurs ou titulaires de permis peuvent interjeter appel des décisions des FD auprès de la Commission. Toutes les possibilités de recours sont établies dans la LSRN.

36. La Commission s'est dite satisfaite de la qualité et de l'exhaustivité des renseignements présentés.

<u>RAPPORT INITIAL D'ÉVÉNEMENT (RIE)</u>

<u>Kinectrics Inc.</u>: Accident industriel causant la mort d'un travailleur le 14 juin 2021

- 37. En ce qui concerne le <u>CMD 21-M47</u>, le personnel de la CCSN a présenté des renseignements à l'égard du décès en milieu de travail, sur le site de Kinectrics Incorporated le 14 juin 2021, d'un sous-traitant de Western Mechanical Electric Millwrights.
- 38. Il a signalé que le ministère du Travail, de la Formation et du Développement des compétences de l'Ontario constitue l'autorité responsable des questions de santé et sécurité au travail, comme celle mise en cause ici, mais puisque l'enquête est en cours, le ministère ne peut formuler de commentaires à l'heure actuelle.
- 39. Le président et directeur général de Kinectrics a offert ses condoléances et a ajouté que la société continuera de prendre des mesures en vue d'éviter de tels événements à l'avenir.

Discussion

- 40. Les commissaires ont également offert leurs condoléances et ont demandé si le personnel de Western connaissait bien ou avait eu l'occasion de pratiquer la tâche ayant mené au décès. Un représentant de Kinectrics a affirmé que la société avait retenu les services de Western en fonction de ses qualifications et de ses antécédents de travail avec de l'équipement semblable. Il a ajouté que, bien que les travaux fassent l'objet d'un plan de travail et d'une évaluation de la sécurité, il n'y a pas de modélisation permettant de se pratiquer.
- 41. Lorsqu'on lui demande quelles mesures correctives ont été mises en œuvre à la suite de cet événement, un représentant de Kinectrics a expliqué que la société met davantage l'accent sur le repérage et l'évaluation des risques et sur la supervision des travaux donnés en sous-traitance.
- 42. La Commission s'attend à recevoir une mise à jour sur cette question, du point de vue de son mandat à l'égard de la sûreté nucléaire, lorsque le ministère du Travail, de la Formation et du Développement des compétences de l'Ontario aura achevé son enquête.

MESURE DE SUIVI

Faillite de Mississauga Metals and Alloys

- 43. En ce qui concerne le <u>CMD 21-M49</u>, le personnel de la CCSN a présenté des renseignements sur la faillite de Mississauga Metals and Alloys (MM&A) en vertu de la <u>Loi sur la faillite et l'insolvabilité</u> le 20 août 2021. Les inspecteurs de la CCSN ont visité le site de MM&A ce jour-là et ont installé des étiquettes de verrouillage sur tous les conteneurs intermodaux verrouillés contenant des substances nucléaires, et ils en ont confirmé la sûreté et la sécurité. Le personnel de la CCSN a indiqué qu'il effectue des visites de site régulières afin de s'assurer de la sûreté et de la sécurité des matières.
- 44. Le personnel de la CCSN a signalé que, en raison de la faillite, la responsabilité de l'inventaire des déchets radioactifs sur le site de MM&A, qui comprend des métaux et des acides contaminés, n'est pas clairement définie. Ces matières comportent de modestes concentrations d'uranium faiblement enrichi et sont assujetties aux garanties et à la comptabilité des matières nucléaires. Les déchets sont entreposés à l'extérieur, dans 18 conteneurs intermodaux verrouillés et étanches.

Discussion

- 45. Lorsqu'on l'a interrogé sur les mesures temporaires en place pour sécuriser le site, le personnel de la CCSN s'est dit d'avis que les substances nucléaires présentes sur le site ne représentent pas un risque élevé et que, compte tenu du verrouillage des conteneurs intermodaux, une surveillance continue n'est pas nécessaire. Il a ajouté que des inspecteurs de la CCSN visitent le site deux fois par semaine pour vérifier les étiquettes de verrouillage et a noté que la CCSN procédait actuellement à l'attribution d'un marché en vue d'assurer des patrouilles de sécurité additionnelles.
- 46. En ce qui concerne les préoccupations de la Commission relatives au montant de la garantie financière de MM&A, le personnel de la CCSN a affirmé à la Commission que ce montant aurait été suffisant si MM&A avait achevé les travaux prévus visant à traiter et à réduire l'inventaire des déchets. Il a expliqué que MM&A avait procédé à la réduction de son inventaire jusqu'en 2017, puis un incendie a mis fin aux travaux. Le personnel de la CCSN s'est dit d'avis que la pandémie de COVID-19 a précipité davantage la faillite.

- 47. La Commission s'est interrogée sur le contrôle des matières radioactives se trouvant sur le site de MM&A pour l'avenir. Le personnel de la CCSN a assuré à la Commission que la LSRN comprend des dispositions permettant à la CCSN de prendre les mesures nécessaires pour protéger les personnes et l'environnement.
- 48. Lorsqu'on l'a interrogé sur le calendrier de la révocation du permis de MM&A, le personnel de la CCSN a affirmé qu'il compte présenter à la Commission une demande de révocation du permis de MM&A avant le mois d'avril 2022.

Clôture de la réunion publique

49. La séance est levée à 14 h 32. La Commission se réunit à huis clos pour examiner les questions portées à son attention dans le contexte de la réunion.

| Document original signé le 17 novembre 2021 | | | |
|---|------|--|--|
| Rédacteur du procès-verbal | Date | | |
| Secrétaire | Date | | |

ANNEXE A

| CMD | Date | e-Doc | | |
|--|----------------------------------|--------------------------|--|--|
| 21-M40 | 7 septembre 2021 | 6631810 | | |
| Avis de convocation à la réunion virtuelle de la Commission qui aura lieu le 5 octobre 2021 | | | | |
| 21-M42 | 16 juin 2021 | 6590976 | | |
| Ordre du jour de la réunion virtuelle de la Commission canadienne de sûreté nucléaire (CCSN) qui aura lieu le 5 octobre 2021 | | | | |
| 21-M38 | 11 août 2021 | 6621161 | | |
| Approbation du procès-verba | l de la réunion de la Commission | on tenue le 8 juin 2021 | | |
| 21-M46 | 23 août 2021 | 6640745 | | |
| Mises à jour sur les points abo | ordés au cours de séances antér | rieures de la Commission | | |
| Mise à jour du personnel de la CCSN sur le dépassement de la limite de dose annuelle pour un travailleur du secteur nucléaire à Jubilant DraxImage (mesure de suivi de la réunion de la Commission tenue le 27 avril 2021) Mémoire du personnel de la CCSN | | | | |
| 21-M48 | 20 septembre 2021 | 6641053 | | |
| Mises à jour sur les points abordés au cours de séances antérieures de la Commission | | | | |
| Mise à jour du personnel de la CCSN sur l'exposition supérieure à la limite réglementaire d'un travailleur du secteur nucléaire aux Services de santé de l'Alberta (mesure de suivi de la réunion de la Commission tenue le 8 juin 2021) Mémoire du personnel de la CCSN | | | | |
| 21-M50 | 31 août 2021 | 6640864 | | |
| Mises à jour sur les points abordés au cours de séances antérieures de la Commission | | | | |
| Mise à jour du personnel de la CCSN sur le Rapport de surveillance réglementaire sur l'utilisation des substances nucléaires au Canada : 2019, présenté en novembre 2020 : Renseignements sur les mesures d'application par titulaire de permis Mémoire du personnel de la CCSN | | | | |
| 21-M43 | 23 août 2021 | 6640681 | | |
| Mises à jour sur les points abordés au cours de séances antérieures de la Commission | | | | |
| Mise à jour d'Ontario Power Generation pour fournir des statistiques sur l'endommagement des grappes de combustible usé (mesure de suivi de la réunion de la Commission tenue le 27 avril 2021) | | | | |
| Mémoire d'Ontario Power Generation | | | | |

Rapport d'étape
Rapport d'étape sur les réacteurs nucléaires

29 septembre 2021

6651529

21-M41

| CMD | Date | e-Doc | | |
|--|-------------------|---------|--|--|
| Mémoire du personnel de la 0 | CCSN | | | |
| 21-M44 | 22 septembre 2021 | 6641089 | | |
| Point d'information | | | | |
| Présentation de la Société indépendante d'exploitation du réseau d'électricité (SIERE) sur le rôle et les obligations de la SIERE en Ontario | | | | |
| Présentation de la Société indépendante d'exploitation du réseau d'électricité (SIERE) | | | | |
| 21-M47 | 16 septembre 2021 | 6641019 | | |
| Rapports initiaux d'événement | nt | | | |
| Kinectrics Inc. : Accident industriel causant la mort d'un travailleur le 14 juin 2021 Mémoire du personnel de la CCSN | | | | |
| 21-M49 | 28 septembre 2021 | 6641116 | | |
| Rapports initiaux d'événement | | | | |
| Faillite de Mississauga Metals and Alloys Mémoire du personnel de la CCSN | | | | |
| 21-M45 | 16 septembre 2021 | 6633479 | | |
| Point d'information | | | | |
| Examen par le personnel de la CCSN du processus relatif au rapport de surveillance réglementaire | | | | |
| Mémoire du personnel de la CCSN | | | | |
| 21-M29 | 15 septembre 2021 | 6641527 | | |
| Point d'information | | | | |
| Présentation sur la dosimétrie et l'évaluation des doses | | | | |
| Présentation du personnel de la CCSN | | | | |
| 21-M28 | 15 septembre 2021 | 6641975 | | |
| Point d'information | | | | |
| État du programme des fonctionnaires désignés : 2020 | | | | |
| Présentation du personnel de la CCSN | | | | |